

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

Jean Didier MBELE,
Université Marien
NGOUABI
jdmbele@gmail.com

Résumé : Cette étude a été menée à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville, afin de cerner les principaux problèmes qui empêchent son bon fonctionnement. A partir d'une démarche méthodologique basée sur l'observation directe, l'entretien psychologique et le questionnaire, il ressort que, malgré les efforts déployés, l'Institut Psychopédagogique ne réalise pas de progrès significatifs par rapport à la réinsertion socioprofessionnelle des enfants déficients intellectuels. Ces problèmes sont principalement : l'inexistence du budget d'investissement ; le manque d'infrastructures fiables, des équipements techniques modernes et du matériel didactique adéquat ; l'insuffisance numérique et la non qualification des éducateurs spécialisés ; le manque de perfectionnement et de formation du personnel très vieillissant.

Mots clés : éducation ; inadaptation ; déficience intellectuelle ; enfant ; Institut Psychopédagogique.

Abstract: This study was conducted at the Psychopedagogical Institute of Brazzaville, in order to identify the main problems that prevent its proper functioning. From a methodological approach based on direct observation, psychological interview and questionnaire, it appears that, despite the efforts made, the Psychopedagogical Institute does not make significant progress in relation to the socio-professional reintegration of children with disabilities. intellectual. These remaining problems are mainly: the non-existence of the investment budget; the lack of reliable infrastructure, modern technical equipment and adequate teaching materials; the numerical insufficiency and the non-qualification of specialized educators; lack of development, training of very aging staff.

Keywords: education; maladjustment; intellectual disability; child; Psychopedagogical Institute.

INTRODUCTION

Dans la plupart des régions du monde en général et au Congo en particulier, on rencontre des personnes handicapées. Les causes de cet état sont imputables à des maladies congénitales, infectieuses et traumatismes divers. L'éducation ou la scolarisation des ces personnes vivant avec handicaps est une préoccupation mondialement connue. Il émane du programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, adopté par l'assemblée Générale des Nations Unies, que ces personnes ont les mêmes droits que tout autre être humain, notamment l'égalité des chances. Au Congo, les enfants handicapés sont confrontés aux problèmes d'éducation, d'emploi et de réadaptation. Il manque des structures de rééducation pour apporter l'aide à la réinsertion des enfants handicapés. En tant que chercheur, il nous est nécessaire de connaître l'organisation et le fonctionnement d'autres structures que celles de l'enseignement ordinaire. Cette volonté d'étendre l'éducation à tous particulièrement aux enfants handicapés et pauvres est vivement exprimée dans la déclaration mondiale pour l'éducation pour tous (Jomtien 1990) qui prône « la nécessité pour chaque personne (enfant, adolescent ou adulte) de bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins « éducatifs fondamentaux ». Dans cette perspective, le Congo n'est pas resté en marge des prescriptions universelles d'où la loi 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif congolais notifie, en ses articles 1 et 2 que *« toute personne sans distinction aucune, a droit à une éducation qui assure le plein épanouissement et ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle »*.

Cette même loi scolaire, en son article 3, autorise la création des centres d'éducation spécialisés en vue des personnes handicapées qui nécessitent un enseignement et un traitement spécifique. Dans cette optique, quelques structures d'éducation spécialisée ont vu le jour en vue de la prise en charge des déficients mentaux et autres. C'est le cas de l'Institut Psychopédagogique qui fait l'objet de notre étude. Malheureusement, les déficients intellectuels sont souvent placés devant des barrières physiques et sociales qui les empêchent de pratiquer pleinement à la vie de la collectivité. Pour rendre efficace l'éducation des handicapés, beaucoup de textes juridiques, des accords ou des traités internationaux et nationaux, des conventions, des lois, des arrêtés et des décrets sont publiés en ce sens. Tout cela constitue une tribune internationale et nationale et des appels incessants en faveur de l'éducation des enfants en général et des enfants handicapés en particulier en vue de leur épanouissement harmonieux. Depuis sa création, l'Institut psychopédagogique s'est assigné les objectifs suivants :

- Rééduquer et réinsérer les enfants handicapés, c'est-à-dire prendre en charge les enfants en difficultés d'adoption. Socio-scolaire en vue de leur autonomie dans la vie adulte.
- Contribuer au progrès de la santé mentale au Congo.
- Sensibiliser, informer le public sur la maladie mentale.

Il faut souligner que, l'éducation des enfants déficients est différente de celle des enfants normaux et réclame des soins particuliers et des précautions à prendre de la part des éducateurs. L'éducation est la principale forme de la prise en charge des déficients intellectuels à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville. Cette éducation consiste en une volonté systématique des enseignements spécialisés à développer chez les éduqués des pratiques sociales. A cet effet, l'éducation paraît comme le fondement de tout développement économique et social. Consciente de cette évidence, la République de Congo a été amenée à ratifier les conventions, les traités internationaux et à édicter des textes en vue de respecter ce droit fondamental pour chaque personne. Cette importance d'éduquer tout être humain est reconnue par la déclaration des droits de l'homme en son article 26 affirmant toute personne a droit à l'éducation : « *L'éducation doit être gratuite au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé...* ».

La convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations ». Du 20 novembre 1989 a appuyé cette disposition en réaffirmant que « *les enfants handicapés aient le droit de bénéficier des soins spéciaux, ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour leur permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible* ». L'article 28 de la convention, non seulement engage les états-parties à reconnaître le droit de l'enfant à l'éducation, mais les exhorte aussi à favoriser la coopération dans le domaine de l'éducation. Au Congo, la loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995 en son article 3, alinéa 2 dispose que : « *des écoles spécialisées doivent être créées pour certaines catégories des handicapés qui nécessitent un enseignement et un traitement spécifiques* ».

Il sied de constater que tous ces instruments juridiques ont une préoccupation : assurer et garantir le respect universel et effectif du droit à l'éducation des citoyens y compris des handicapés. De ce qui précède, nous remarquons que le Congo accorde une place de choix à l'enfance inadaptée, à la personne handicapée et à l'éducation spécialisée. Malgré les dispositions juridiques, la politique de l'éducation spécialisée au Congo connaît des difficultés dans le processus de la prise en charge des déficients intellectuels placés à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville.

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

Ainsi, à partir de cette confirmation des difficultés de la prise en charge des déficients intellectuels, notre volonté d'entreprendre une recherche approfondie s'est avérée nécessaire ; Pour bien orienter l'action de notre recherche, nous nous sommes posés les questions suivantes : Quels sont les obstacles à l'application effective de la prise en charge des enfants déficients intellectuels ? L'Institut psychopédagogique de Brazzaville a-t-il les moyens en personnel pour atteindre les objectifs qu'il s'est assigné ? Quel est le devenir des enfants accueillis dans cet institut ? Quelle pédagogie les enseignants de cet Institut utilisent-ils pour transmettre les connaissances, en d'autres termes, est-il possible d'apprendre à un enfant handicapé déficient intellectuel à lire, à écrire, à dessiner, à calculer et à connaître son environnement ? La réalisation de cette recherche vise à atteindre les objectifs suivants :

- identifier et comprendre les types de problèmes liés à l'éducation des enfants placés à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville ;
- inciter les pouvoirs publics, les personnes intéressées par les inadaptations, les Organisations Non Gouvernementales, les confessions religieuses et la société civile à mettre un accent particulier sur la prise en charge éducative des déficients intellectuel au Congo ;
- contribuer à l'amélioration du système éducatif dans le cadre de l'éducation spécialisée ;
- enfin, sensibiliser les personnes vivant avec handicaps et leurs parents sur l'existence et l'importance des structures éducatives spécialisées.

L'intérêt de cette étude réside du fait qu'au Congo, les déficients intellectuels semblent être parmi les personnes vivant avec handicaps les moins connus, tant sont nombreux et forts les préjugés dont ils sont victimes, ainsi cette étude présente un intérêt particulier non seulement pour l'Etat, mais aussi pour les enfants, les parents, et la société congolaise toute entière.

I- Clarification des principaux concepts

1- Education

L'éducation est l'action exercée par des générations adultes sur celle qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale, elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques intellectuels et moraux que réclame de lui la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné. Cette définition d'Emile Durkheim sur la dimension sociologique de l'éducation, nous autorise de dire que l'éducation est un fait social car chaque société

dispose d'un système éducatif qui s'impose aux individus avec des objectifs déjà fixés et qu'il faut atteindre. Dans cette optique nous pouvons affirmer que l'éducation est essentiellement un processus social. Il entend par là qu'éduquer un enfant revient normalement à faire qu'il se scolarise, dès lors, l'école reste un milieu éducatif de premier ordre. John Dewey (1967) poursuit en disant que l'éducation est un processus de développement, d'enrichissement et de culture d'un peuple, elle est une activité formatrice, c'est-à-dire qu'elle modèle, qu'elle évolue. Pour lui l'éducation prône l'épanouissement et la socialisation de l'être humain. L'éducation spécialisée prend en charge l'éducation des enfants et des adolescents en difficultés présentant des déficiences physiques, des troubles de comportement. Elle offre aux enfants en difficulté les chances de réadaptation, de réinsertion dans la vie scolaire, sociale et professionnelle. A la lumière de toutes ces définitions, nous déduisons que l'éducation d'un peuple est primordiale. Elle constitue l'un des fondements de son développement, de son épanouissement et de sa libération.

2- Enfant handicapé déficient intellectuel

Un enfant handicapé est un enfant atteint d'un handicap qui le défavorise devant les apprentissages. Dans le langage courant, pour éviter les charges péjoratives on utilise l'expression « enfant vivant avec handicap » un enfant handicapé est un sujet qui connaît les difficultés éducatives au cours des enseignements-apprentissages, ou dans sa vie civile. La déficience intellectuelle et une insuffisance de l'intelligence qui ne permet pas au sujet d'assurer la pleine responsabilité de ses conduites au plan mental ou psychique. C'est une altération d'une structure ou une fonction psychologique ou anatomique. Elle est un déficit permanent des processus cognitifs qui empêchent de remplir les multiples exigences de la vie individuelle et sociale, elle se caractérise par une insuffisance du développement cognitif et socio-affectif de l'enfant. L'enfant devient incapable de suivre une scolarité ordinaire normale. Par conséquent le sujet doit-être placé dans une structure d'éducation spécialisée pour une prise en charge psychopédagogique, ce qui nécessite un placement qui consiste à mettre un enfant en difficulté dans une structure spécialisée pour sa réadaptation sa réinsertion socioprofessionnelle et son autonomie.

3- Adaptation, Réadaptation et Inadaptation

Pour Jean Petit et Jacques l'Héritier « *l'adaptation c'est la manifestation d'un comportement d'un individu en termes de rythme de vie et d'apprentissage sous forme normale* ». Ainsi, les enfants inadaptés sont les enfants qui ont des difficultés dans le rythme de vie et d'apprentissage quand on les compare aux enfants dits normaux. On parle aussi d'inadéquation dans la mesure où un sujet ne présente pas des capacités ou

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

des possibilités qui lui permettent de répondre aux exigences du milieu normatif. Un individu est adapté s'il est capable de modifier sa structure ou son comportement face aux exigences du milieu.

L'adaptation est donc un processus par lequel l'individu retrouve son équilibre dans le milieu afin de rétablir des rapports cohérents avec autrui (c'est ici que chacun de nous doit s'efforcer d'être tolérant à l'égard des handicapés pour faciliter leur réadaptation). En psychologie l'inadaptation est conçue comme étant un défaut d'intégration au milieu qui se manifeste par l'impossibilité d'assumer son rôle normal dans la société, de satisfaire ses exigences et celle de l'entourage. C'est ainsi qu'on parle de l'inadaptation scolaire, familiale, professionnelle ou social selon le métier. C'est la manifestation d'un état d'adaptation difficile au milieu. L'inadaptation scolaire est le défaut d'intégration au milieu scolaire, c'est la difficulté, l'incapacité d'adaptation à la vie scolaire. L'inadaptation scolaire intéresse l'ensemble des phénomènes dits négatifs (non conformes à la vie normale) qui peuvent faire leur apparition dans le processus éducatif ⁽²⁾, scolaire d'un enfant lorsque ses capacités, ses potentialités physiques, mentales ou intellectuelles ne lui permettent pas de répondre aux exigences scolaires.

II- L'Education Spécialisée au Congo

Cette étude qui porte sur les problèmes scolaires des enfants inadaptés en situation éducative, fait appel à la pédagogie curative qui depuis 1900 s'efforce d'orienter l'éducation scolaire et la formation professionnelle des enfants handicapés en vue de leur intégration sociale. Aujourd'hui, de plus en plus il s'établit un lien étroit entre la nature du handicap et la scolarité, ce qui permet de placer en structure spécialisée l'enfant en fonction, des caractéristiques du déficit, son degré de gravité du handicap d'intégration et des objectifs précis. Le handicap de l'enfant à l'école implique une approche psychologique en s'interrogeant sur l'efficacité de l'enfant. Il ne suffit pas de s'assurer que les déficients intellectuels (handicapés) ont besoin d'éducation, mais faudrait-il encore se préoccuper de la qualité de l'éducation en vue de leur modification comportementale afin de favoriser l'épanouissement de la personnalité et le développement de ses aptitudes. Au Congo, l'éducation spéciale n'a vu le jour qu'en 1980 en tâtonnent dans les perspectives éducatives ; c'est-à-dire qu'elle s'interroge encore sur les principes d'orthopédagogie et de pédagogie curatives qui veulent que les handicapés bénéficient d'un type de scolarité, en relation avec leurs spécificités.

Pour l'intérêt de socialisation des enfants déficients intellectuels (enfants handicapés), les textes réglementaires existent et reconnaissent pleinement le droit à l'éducation de ceux-ci. L'enjeu, il est vrai se situe au niveau de la société toute entière :

Elargir la place réservée aux personnes souffrant de handicaps, changer le regard porté sur elles. Aujourd'hui nul n'ignore que la scolarisation est la clé de l'insertion des enfants. Elle est le gage essentiel de la scolarisation. En effet, le Congo connaît un taux de scolarité de 100% si l'on tient compte de l'âge obligatoire de scolarité (6-16 ans), alors qu'il n'était que 68% en 1960 lors des indépendances nationales cette évolution est au rapport avec les réformes de l'enseignement intervenus en 1965 avec la nationalisation de l'enseignement et l'apparition de la loi 32/65 du 12 août 1965 fixant les principes généraux d'organisation de l'enseignement.

-La loi 20/80 du 11 septembre 1980 portant réorganisation du système éducatif au Congo (article 5-15).

-La loi 31/80 du 16/12/80 d'orientation de la jeunesse, alinéa 278, contribuent à ce taux de scolarité très élevé.

-Au regard de ce qui vient dit, on peut certes affirmer que tous les enfants congolais à l'âge scolaire vont à l'école, y compris les handicapés.

-La loi n°009/92 du 22 avril 1992 portant statut, protection et promotion de la personne handicapée. Titre II dans son article 7 reconnaît des avantages de tous genres (abattement être accordés aux personnes handicapées et à toute personne physique ou morale menant des activités en leur faveur, notamment dans les domaines suivants :

Institutions spécialisées

Formation professionnelle, insertion, loisir, entreprises et établissement publics, divers emplois des personnes handicapées.

La convention sur les droits des personnes handicapées dans son article 24 veille à ce que les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leurs handicaps, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ⁽²⁾.

De même, la convention souligne que les personnes handicapées puissent sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès dans les communautés où ils adhèrent. Tenant compte de tous ces engagements, les pouvoirs publics n'ont pas hésité à penser à la scolarisation des handicapés, tant dans leurs établissements d'enseignements spécialisés que dans les écoles ordinaires. D'où une pluralité de texte qui reconnaisse le droit à l'éducation de tout individu.

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

- Le plan national d'Action du Congo (PNAC) repose sur les principes directeurs dont certains découlent de la loi 25-95 du 17 novembre 1990 et pourtant réorganisation du système éducatif en république du Congo.
- Le gouvernement du Congo garantit le droit des personnes physiques et morales, les confessions religieuses de créer et de gérer des structures éducatives selon leurs principes propres mais en conformité avec les lois et les règlements en vigueur des valeurs dans le pays.
- La liberté des parents à inscrire leurs enfants où bon leur semble est aussi garantie. L'Etat devrait intervenir comme régulateur des valeurs diverses dans un projet commun.

En France, l'enfant ou l'adolescent handicapé présente, comme tous les enfants et tous les adolescents, des besoins d'éducation et d'apprentissage. La scolarisation, sous les diverses formes possibles, apporte des réponses adaptées. Cependant, l'enfant déficient intellectuel exprime souvent des besoins plus spécifiques, liés à son handicap : besoin de soins, de rééducation et de soutien spécialisée qui doivent être dispensés par des personnes qualifiées. Dans les établissements spécialisés, on devrait trouver en plus des enseignants, des équipes médicales, paramédicales et éducatives qui apportent, sur place, à chaque enfant, dans le cadre de son projet de scolarisation, les actions qui lui permettent de réduire les effets de sa déficience ou lui apporter des moyens de la compenser, au moins partiellement. Serait-ce aussi le cas pour l'institut psychopédagogique de Brazzaville ?

1- Quelques travaux de recherche sur les enfants déficients intellectuels

En France, l'histoire de l'enfance inadaptée se retrace depuis les années quarante, sous Vichy. Le roman de l'enfance inadaptée est largement enseigné dans les écoles d'éducateurs et diffusé au grand public par le biais des associations fondatrices des établissements et des services spécialisés. Mais jusqu'ici la part des recherches consacrées dans ce domaine est encore très faible au Congo et il est même resté parmi les moins exploité, au regard du nombre des travaux qui y sont consacrés. En 1981, François NDEBANI dans « classes des perfectionnements handicap ou sur handicap » ? stigmatisait le devenir des enfants déficients intellectuels placés dans les classes de perfectionnement. Ces classes avaient malheureusement une connotation péjorative et il a fallu les réorganiser ce qui se fait progressivement avec l'apparition des classes d'intégration scolaire (CLIS).

Benoit MIAKALOUBANZA en 1985 a réfléchi sur " l'éducation des déficients intellectuels au Congo : analyse et perspective ". Cette réflexion motivée par les

nombreux problèmes que vivent les enfants déficients intellectuels congolais dans la famille, dans la société et à l'école, a abouti aux conclusions suivantes :

- Dans la société traditionnelle, l'enfant handicapé mental jouit d'une attention soutenue de la part des parents de la grande famille et des autres habitants du village. Il est membre de la société, accepté comme les autres enfants valides ou normaux, avec les mêmes droits.
- Dans la société actuelle, l'enfant handicapé mental souffre du rejet. Il est une source de toutes sortes de querelles dans la famille. C'est une charge encombrante dans la famille et dans la société.
- La création des structures d'éducation est un soulagement pour les parents et la société. Mais l'école spéciale de Moungali intéressée par l'éducation des enfants déficients intellectuels connaît encore d'énormes difficultés comme l'insuffisance du personnel, la non qualification et la mobilité des agents vers d'autres administrations.

Benoit Chrysostome MIENKOUONO PUBLIELY (2003), s'est intéressé aux problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels suivants : l'inexistence du budget d'investissement ; La précarité du budget de fonctionnement ; Le manque d'infrastructures fiables ; Des équipements techniques modernes et du matériel didactique adéquat ; L'insuffisance numérique et la non qualification des éducateurs spécialisés ; Le manque de perfectionnement ; Le manque de motivation . Ces problèmes ont une répercussion négative sur la formation des enfants déficients intellectuels et, partant sur leur avenir. Par ailleurs, cette étude a tenté de mettre en lumière les signes de sociabilité et d'appropriation des savoirs qu'offrent les enfants déficients intellectuels malgré leur handicap. S. MOUZITA (2003) a travaillé sur les élèves handicapés visuels de l'Institut National des Aveugles au Congo, en se posant les questions suivantes : Quels types de relations entre les enseignants spécialisés itinérants et enseignants titulaires d'autre part ? Comment les élèves malvoyants sont-ils perçus par les élèves voyants et vice-versa ? Dans ces classes ordinaires, l'exécution des programmes scolaires est-elle influencée positivement ou négativement par la présence des élèves non voyants ? Quelles performances scolaires ceux-ci réalisent-ils ?

S. MOUZITA a abouti à la conclusion suivante : les types de relations qui s'établissent entre les élèves non-voyants et les enseignants titulaires d'une part sont bons. Elles sont ponctuelles par rapport aux rôles dévolus aux uns et aux autres. Cependant, entre les élèves malvoyants et les élèves voyants, ils se reconnaissent une différence mutuelle.

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

Les uns voient et les autres ne voient pas. Malgré les difficultés matérielles auxquelles ils sont confrontés et le manque de formation, les éducateurs spécialisés, les résultats scolaires des élèves malvoyants sont acceptables dans les matières littéraires. Les enseignants titulaires et spécialisés itinérants évoquent des difficultés dans l'exécution des programmes scolaires.

C'est ainsi, il est possible de donner une éducation appropriée aux enfants malvoyants ou non-voyants grâce à une pédagogie spéciale parmi les élèves voyants qui souhaitent réussir les études car ils désirent posséder un stock de connaissance qui leur permettront de mieux s'adapter aux exigences du monde et de la société il suffira qu'on les mette dans les conditions matérielles favorables pour réussir. J. IMINOU et A NGUIE ont travaillé sur la scolarité des enfants drépanocytaires homozygotes, et se sont préoccupés de : Comparer les résultats de ces élèves avec les résultats des élèves normaux, ainsi que des échecs scolaires, des drépanocytaires homozygotes

Au terme de leur recherche ils étaient arrivés à la conclusion suivante. Il n'y a pas de différence réelle entre les élèves drépanocytaires homozygotes et les élèves normaux. La pauvreté et la négligence des parents, les mauvaises relations entre le milieu familial et l'école sont des véritables sources d'échecs scolaire des élèves drépanocytaires homozygotes. Le non suivi de ces élèves malades constitue également un handicap sérieux dans leurs fréquentations scolaire. Ils sont victimes du désintérêt du manque de relation maître-médecin ; de la précarité de la santé. Daniel LIBALI en l'an 2000 à Brazzaville en République du Congo a soutenu sur la prise en charge psychopédagogique des enfants retardés scolaires « Ecole Spéciale Marguerite de Mounkali ». Cette étude a mis en évidence les possibilités ou les opportunités d'offrir aux enfants retardés scolaires les capacités d'espérer encore à la vie active. Elle a en outre permis de comprendre que les moyens dont dispose l'école spécialisée témoigne plus d'une œuvre de charité qu'une œuvre de prise en charge. Cela est remarqué par le manque de formation du personnel, les conditions de travail difficile, etc.

L'importance de cette étude est d'avoir plaidé en faveur de la mise en place des écoles spécialisées de proximité, chargés de récupérer les enfants retardés, de permettre leur épanouissement et leur rééducation. C'est dans ce sens que Daniel parle effectivement de la prise en charge psychopédagogique des enfants retardés scolaires ». Dans la diversité de ces travaux, toutes ces recherches s'accordent à reconnaître que la réadaptation, la socialisation et l'éducation d'un sujet dont le développement a été perturbé, s'effectue dans les meilleurs cas par le biais d'enseignement spécifique. Aussi, avons-nous décidé de mener une réflexion sur les mêmes problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels placés l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville afin de contribuer au débat de l'éducation des enfants dit " déficients

intellectuels ", et voir s'il y a eu dix ans après l'investigation menée par MIEKOUONO, des changements majeurs et de quels types, notamment après tant de loi sur la personne handicapée ?

III Méthodologie

1- Présentation champ d'investigation : l'IPP

L'Institut Psychopédagogique de Brazzaville, située à côté des services psychiatriques du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville. Elle est structure d'éducation spécialisée dans la rééducation des enfants déficients intellectuels.

Créé en 1982 dans le souci de renforcer le service social scolaire, l'Institut Psychopédagogique renferme dans son enceinte les enfants qui ont des difficultés de locomotion de langage, trouble de comportement et de trouble affectifs.

A l'intérieur de cette catégorie on distingue :

- Les débiles légers dont le QI varie de 50 – 55 à 70 – 75
- Les débiles moyens : QI varie de 35 - 50 à 55
- Les débiles sévères : QI varie de 20 – 25 à 35
- Les débiles profonds : QI varie de 0 à 20 – 25

Quelques enfants qui ont les difficultés de langage ou d'expression, au déficient se joignent les enfants porteurs des troubles associés (trouble de comportement, de langage, troubles affectifs, etc.). Le 20 mai 1974, il fut créé le centre psychopédagogique au service d'hygiène scolaire, rattaché au service social scolaire. Dans les années 75 et 76, les activités essentielles de ce centre se résumaient aux consultations médicales, au bilan psychothérapeutique et psychomoteur. Devant les besoins croissants et pressants, l'Institut a connu une expansion et une extension considérable vers les années 1978 – 1980. Cette expansion va de plus en plus se consolider dans les années 1982 – 1986 avec la construction des infrastructures modernes de l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville. Mais, à partir de 1999, l'Institut a connu des moments difficiles : destructions et pillages multipliés des équipements dus aux guerres qui se sont succédées au Congo. De nos jours, la situation des enfants en période post – conflit est devenue aussi l'un des domaines d'intervention de l'Institut. En définitive, l'Institut Psychopédagogique traverse aujourd'hui une période de contraction de ses activités résultant de difficultés éparses. Malgré ces difficultés, l'Institut continue de fonctionner jusqu'à ce jour et a pour objectifs :

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

- Prendre en charge les enfants en difficultés d'adaptation socio-scolaire en vue de leur autonomie dans la vie adulte ;
- Contribuer au progrès de la santé mental au Congo.

L'Institut compte un effectif de 37 agents répartis de la manière suivante : 27 femmes contre 10 hommes. La réalisation des activités éducatives spécialisées, financée par l'UNICEF, est assurée par une équipe composée de : Deux éducateurs spécialisés, Deux instituteurs, Deux assistants sanitaires, Deux psychologues, D'un encadreur en art plastique et dessin. L'Institut a un effectif total de 55 enfants déficients intellectuels dont 21 filles et 34 garçons répartis dans 5 groupes de réadaptation :

Groupe n° 1 : Groupe de stimulation

Groupe n° 2 : Groupe d'adaptation

Groupe n° 3 : Groupe d'éveil

Groupe n° 4 : Groupe de maturation

Groupe n° 5 : Groupe d'initiation préapprentissage socioprofessionnel.

Les activités éducatives spécialisées à l'Institut sont :

- Localiser les jeunes enfants en difficultés à partir de 6 ans,
- Accueillir, orienter et répartir les enfants reçus dans les différents groupes de réadaptation en fonction du bilan socio-éducatif,
- Eveiller les capacités de socialisation, d'expression, de raisonnement et de d'occupation des enfants dans les différents groupes de réadaptation.
- Renforcer les acquisitions d'expression, de raisonnement,
- Initier, intéresser et préparer les préadolescents jusqu'à l'âge de 16 – 17 ans aux activités de la vie socioprofessionnelle,
- Animer les activités d'éducation physique, sportive et d'expression corporelle,
- Cultiver l'expression libre des enfants par la visite des espaces libres et stimulants,

- Organiser les activités thérapeutiques de socialisation et de loisir pour dynamiser la vie institutionnelle,
- Evaluer les progrès réalisés par les enfants et les programmes scolaires.

2- Population, échantillons et recueil des données

S'agissant de notre étude, la population retenue a été constituée des apprenants et du personnel de l'Institut Psychopédagogique. Elle comprend 55 apprenants déficients intellectuels et de 37 agents en service à l'Institut Psychopédagogique soit 92 personnes. Selon les normes scientifiques, le chercheur doit préciser un sous ensemble de la population appelé "LOT" ou "ECHANTILLON" sur lequel porteront les observations. En ce qui concerne, pour constituer notre échantillon, nous avons visité les élèves et le personnel de l'Institut. Des entretiens ont été réalisés auprès de la population concernée. Malgré la grève des enseignants, nous avons considérés 20 agents disponibles au moment de notre enquête. 30 enfants déficients intellectuels. D'où 2 échantillons agents et élèves de l'Institut. Parmi les 20 agents de l'Institut, on y trouve plusieurs catégories socioprofessionnelles (enseignants, psychologues, personnel de la santé et des affaires sociales, éducateurs spécialisés, personnel administratif, etc.).

Tableau n° 1 : Echantillon des élèves déficients intellectuel*

N°	Groupe	Garçons	Filles	Total
1	Orientation	3	2	5
2	Stimulation	7	1	8
3	Adaptation	2	4	6
4	Eveil	2	2	4
5	Maturation	4	2	6
6	Groupe socioprofessionnel	4	4	8
	TOTAL	22	15	37

La lecture de ce tableau montre qu'il y a beaucoup de déficients intellectuels dans le groupe de stimulation. Huit (8) suivis du groupe de maturation, six (6) du groupe socioprofessionnel, quatre (4) au groupe d'adaptation, ainsi quatre (4) qu'au groupe d'éveil soit au total 37 sur les 55 enfants scolarisés à l'école. Nous avons pris en échantillon les élèves les plus assidus.

Tableau n° 2 : Echantillon des agents de l'IPP

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

N°	Fonctions	Hommes	Femmes	TOTAL
1	Directeur	1	-	1
2	Chargés des stages	2	0	2
3	Directeur des études	1	0	1
4	Psychologues	3	2	5
5	Chef du personnel	-	1	1
6	Secrétaires	0	3	3
7	Educateurs	1	6	7
	TOTAL	8	12	20

Ce tableau montre que nous avons travaillé avec 20 agents soit 54,5% du personnel. Le reste soit 46% n'ont pu être atteints à cause de leur indisponibilité et absentéisme.

3- La collecte des données

En fonction des objectifs de recherche, de son intérêt et de la taille de la population nous avons retenu quatre (4) instruments de collecte de données : le questionnaire, l'observation directe, l'entretien. A partir de *L'observation directe*, Nous nous sommes intéressées à l'acte pédagogique et la manière dont l'enseignant transmet ses enseignements au niveau des enfants déficients intellectuels. Cela nous a permis de déceler les modes, les méthodes, les techniques d'enseignement. Nous nous sommes aussi intéressées à identifier la réaction des enfants face aux activités d'apprentissage. *L'entretien* nous a permis de collecter les informations sur la pratique éducative, les difficultés rencontrées, les connaissances transmises, la nature des enfants déficients. Le questionnaire adressé au personnel de l'Institut Psychopédagogique nous a fourni des informations relatives aux renseignements généraux du personnel, aux raisons du choix de la fonction enseignante, à la formation, aux méthodes pédagogiques utilisées, à la nature des handicaps et à la connaissance des types de déficients, aux difficultés d'apprentissage, au devenir des enfants déficients intellectuels. Le questionnaire a été distribué aux 20 agents de l'Institut et retiré après deux jours.

IV- Présentation, Analyse et interprétation des résultats

1- Du fonctionnement de l'Institut Psychopédagogique

a) Au plan des ressources humaines

Le personnel en charge des questions éducatives n'a pas de formation requise pour enseigner les enfants déficients intellectuels. Le personnel est insuffisant puisqu'il n'y a que six (6) éducateurs pour cinquante-cinq (55) élèves. Ce qui ramène le ratio-

maitre élève à six (6) alors que les normes exigent trois (3) à quatre (4) élèves par groupes. En ce qui concerne les agents des gestions administratives, on note dans les rapports d'activités qu'il leur manque de qualification. Dans ces rapports il est notifié que le personnel de l'Institut n'est pas motivé par manque de rémunération, d'indemnité, avancement, stage de formation. En somme, le personnel de l'Institut n'a pas une réelle qualification.

b) Au plan des ressources matérielles

Les rapports font ressortir le déficit des équipements techniques modernes et en matériel didactique approprié. Le rapport semestriel d'activité (janvier – juin 2021) nous reproduit 15 chaises, 2 ventilateurs, 6 tableaux de classe, 55 chaises, 2 armoires, 1 fauteuil du directeur, 4 longues tables, 15 matelas camping, 2 grands miroirs, 2 brouettes, 5 arrosoirs, 3 pèles, 5 houes, 2 supports pédagogiques, 1 pèse personnes et quelques ustensiles de cuisine. Sur ce, nous pouvons dire que l'Institut est sous équipée.

c) Au plan de la détection des enfants vivant avec handicaps

Les dossiers individuels évoquent l'usage des consultations et examens psychologiques pour dépister les handicaps. Les principaux types décelés sont :

- Les troubles de mémoire et de comportement
- L'épilepsie – les troubles moteurs – l'arriération mentale.

Tous ces handicaps occasionnent l'inadaptation scolaire chez les enfants.

d) Au plan de la répartition des enfants dans les groupes

Les fichiers individuels révèlent que les enfants présentant des anomalies variées sont regroupés dans une même classe par manque de locaux disponibles : c'est le cas des groupes d'adaptation et d'éveil qui malgré les niveaux différents sont quand même mis en ensemble. De ce qui précède, on peut retenir que l'orientation n'obéit pas à la nature et au degré de handicap. En somme, les résultats font apparaître que la non qualification du personnel, le manque d'équipement moderne et du matériel didactique ainsi que la mauvaise répartition des enfants constituent les obstacles majeurs pour la réussite de l'action éducative de l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville.

2- Des relations psychoéducatives au sein de l'Institut Psychopédagogique

a) La relation éducateur-élève

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

Sur ce point les questions posées nous ont permis d'avoir des informations contenues dans le tableau ci-après.

Tableau n° 3 : Relation éducateurs-élèves

Réponses	Positive	%	Négative	%	Total	%
Questions	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rapports avec les déficients intellectuels	6	100	0	0	6	100
Consignes à l'exécution de la tâche	6	100	0	0	6	100
Moment de l'exécution	6	100	0	0	6	100

A l'item portant sur la nature des rapports entre les éducateurs et les élèves déficients intellectuels, les six (6) éducateurs soit 100% ont répondu positivement, pour dire que les rapports sont plutôt bons entre les agents et les élèves de l'Institut.

- De même, à l'item concernant les consignes lors de l'exécution des tâches, la totalité d'éducateurs soit 100 % ont répondu favorablement, ils expliquent à tous les enfants comment exécuter les tâches confiées (exercices). Ils prennent tout leur temps pour travailler avec les enfants.

En demandant aux enseignants à quel moment ces consignes étaient données, tous les éducateurs soit 100 % avouent avoir donné ces consignes au moment de l'évaluation pour vérifier la fixation de la notion étudiée. A la lecture de ce tableau, nous pouvons dire que les éducateurs entretiennent de bons rapports avec les déficients intellectuels et qu'aucune tâche ne s'accomplit sans la moindre consigne. Cette préoccupation manifeste de la part des éducateurs traduit de la prise en main effective des enfants. La totalité des éducateurs a répondu négativement pour dire que rien n'est prévu sur la situation des enfants vivants avec handicap, dans le nouveau cadre d'encadrement pédagogique. Les éducateurs affirment à 100% que les enfants profitent de l'enseignement parce que ces enfants arrivent parfois à restituer ce qu'on leur enseigne. Trois (3) éducateurs ont répondu négativement soit 50 % parce qu'ils ne savent pas ce que c'est, les trois (3) autres éducateurs ont répondu positivement parce qu'ils ont subi une formation sur la pédagogie curative. Les programmes ne sont pas adoptés au niveau des enfants déficients. De la pratique de la classe, il se révèle que les

éducateurs enseignent d'une manière anonyme sans privilégier aucun enfant. Ainsi, les méthodes actives sont utilisées pour l'ensemble du groupe.

b) Pratique de la classe

Ayant observé les éducateurs et les déficients intellectuels dans les 6 groupes, il ressort à partir de nos indicateurs les données suivantes . De l'existence du matériel dans les classes, nous avons noté l'inexistence du matériel didactique dans les groupes visités. Du groupe de stimulation au socioprofessionnel le matériel est inexistant à 100 %. Dans ces classes, nous n'avons trouvé ni règle, ni compas, en ce qui concerne les conditions de travail dans les groupes, nous notons que les groupes de stimulation au socioprofessionnel ne possèdent pas de bonnes conditions de travail, le local est exigü. Il y a le jumelage de deux (2) groupes de réadaptation dans une même salle. Il s'agit de groupe d'adaptation et celui d'éveil. Cela se justifie par le manque de structure.

A propos de structure d'accueil, nous notons que toutes les salles visitées sont étroites, il manque d'espace. S'agissant des équipements comme les tables bancs, toutes les classes n'ont pas de tables-bancs, les enfants s'assoient sur un long banc, ils ont une seule table pour tout le groupe. D'où, une insuffisance criarde de tables-bancs au point où beaucoup d'enfants travaillent à même le sol. Au sujet de l'attention portée par le maître sur ces enfants déficients intellectuels, nous avons noté que dans 45 % des cas, les enseignants s'intéressent bien à ces enfants et ce, surtout au groupe de maturation et socioprofessionnel. A titre d'exemple : usage des livres non adaptés. En ce qui concerne les programmes, nous avons noté que toutes les classes, les manuels ne sont pas réellement appropriés à ces enfants ; ainsi que le contenu est inadapté aux réalités du milieu. Ceci du groupe d'éveil au socioprofessionnel. Au niveau de l'évaluation, le maître évalue tous les enfants de la même manière sans tenir compte des spécificités de chaque enfant. Cette évaluation se fait souvent à la fin de l'année scolaire.

c) Relation Enseignants-Elèves

Les avis recueillis sont partagés et permettent de remarquer quelques divergences ci-après :

- 30 enfants, soit 81,08 affirment que les relations sont bonnes, ils disent que les éducateurs les aiment et ne les tapent pas, les maîtres jouent, chantent avec eux. Ils leurs donnent à manger "c'est bon" de rester ici !
- Par contre, 7 enfants soit 18,91 % trouvent que les maîtres sont mauvais, ils les grondent et les tapent. Ce n'est pas bon d'y rester.

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

Toujours dans la relation maître-élèves, dans les classes visitées, le climat majoritaire se résume en une attitude de sympathie, les éducateurs encouragent ces enfants à fournir de gros efforts afin de réussir. L'éducateur se met à la place de l'enfant pour saisir les difficultés et les problèmes de celui-ci. En définitive, la relation maître élève témoigne des comportements de mise en confiance, de sympathie loin de l'agressivité, des rejets ou des moqueries.

d) Relation Elèves-élèves

Quant aux relations élève-élève, il est ressorti dans l'ensemble que les enfants manifestent la joie de vivre à l'Institut surtout avec leurs pairs pour faire des jeux. Il y a une bonne affection réciproque entre camarades de classe, malgré la présence de quelques enfants provocateurs. Ainsi, l'observation nous a permis de cerner et de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants déficients intellectuels placés à l'Institut Psychopédagogique. Nous avons remarqué la répartition des enfants est faite sans tenir compte de la spécificité ou de la particularité du handicap que présente chaque enfant. A titre d'exemple, il existe actuellement dans chaque groupe, le mélange de quelques enfants ayant des difficultés de langage ou d'expression, des bègues, d'épileptiques, des mongoliens, ... Dans ce sens, nous avons constaté le jumelage de deux (2) groupes dans une même salle. Il s'agit du groupe de stimulation et d'adaptation. Cela peut certes se justifier par l'insuffisance de structure d'accueil, mais il faut aussi s'interroger sur la capacité réelle d'intégration des enfants déficients intellectuels dans les classes. Où est le respect de la véritable prise en charge ?

3- Synthèse générale et les grands problèmes identifiés

Nous nous employons à faire ressortir les principales réactions qui découlent de l'analyse des résultats de notre enquête. Il s'agit en clair des problèmes liés à l'éducation des enfants déficients intellectuels placés à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville. Cet Institut spécialisé regroupe : les mongoliens, les bègues, les épileptiques, ceux qui ont des difficultés de langage, de mémoire et de comportement. En somme, nos investigations révèlent que l'éducation des enfants déficients intellectuels connaît plusieurs difficultés majeures telles que :

- La non qualification du personnel spécialisé dans les différents domaines ;
- Le manque de formation du personnel ;
- L'inexistence de supports pédagogiques modernes ;

- L'insuffisance des structures d'accueil et table bancs qui ne créent pas de conditions propices aux activités d'apprentissages ;
- Le manque d'équipement moderne.

A cela s'ajoutent le manque d'équipement techniques modernes et du matériel didactique adaptés à la nature de chaque handicap.

- L'insuffisance des encadreurs et des éducateurs spécialisés.

En nous référant aux résultats de l'analyse documentaire, de l'observation, de l'entretien et du questionnaire ; nous pouvons nous demander si nos interrogations de départ sont valables ou non. Le manque du personnel spécialisé à l'Institut Psychopédagogique ne permet pas une prise en charge Psychopédagogique efficace des enfants déficients intellectuels. Cette question trouve sa validation dans les réponses aux questions relatives à la formation du personnel et au devenir des enfants déficients intellectuels. Les résultats obtenus sont confirmés par des données recueillies lors de l'observation, de l'entretien, des questionnaires et de l'étude documentaire. Plus de la moitié des agents, soit un taux de 86,66 % n'ont suivi aucune formation. L'Institut fonctionne avec un personnel n'ayant pas de capacités requises. Cela a des répercussions néfastes sur la prise en charge des enfants déficients intellectuels. L'absence d'une politique cohérente dans la prise en charge Psychopédagogique des enfants placés à l'Institut ne permet pas de leur offrir un avenir favorable. L'Institut ne prépare pas concrètement les enfants à exercer un métier dans la vie adulte. Il manque des mesures d'accompagnement des enfants à la profession et à l'autonomie. Le manque du personnel spécialisé à l'Institut Psychopédagogique ne facilite pas d'appliquer une pédagogie adéquate curative. [50 % du personnel manque de capacités requises pour une bonne formation des enfants à l'Institut]. Le manque des méthodes et de programmes d'enseignement spécialisé ne permet pas aux enseignants d'accomplir leurs tâches convenablement. Les maîtres adaptent les enseignements des enfants déficients comme l'enseignement ordinaire des enfants normaux. Nous constatons que l'Institut n'a pas mis en place une bonne politique de suivi des enfants après leur formation pour l'apprentissage des métiers, en vue de leur autonomie. Nous avons remarqué, c'est que les enfants sont abandonnés à la fin de leur formation. En définitive, les résultats de notre enquête à travers l'observation, le questionnement et l'entretien apportent des réponses à toutes nos questions de recherche.

CONCLUSION

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

En somme, l'éducation facteur déterminant du développement humain est à l'avant de toute activité sociale de l'homme sur terre. Aussi, suscite-t-elle tant de problèmes parmi lesquels celui que soulève notre thème de recherche. Il convient de remarquer les problèmes soulevés il y a dix ans demeurent et se sont amplifiés. Il ne se dessine pas de débouchés réels pour ces enfants. Au terme de notre recherche, il convient de rappeler les objectifs que nous nous étions fixés.

- Identifier et comprendre les types de problèmes liés à l'éducation de cette catégorie d'enfants placés à l'Institut Psychopédagogique.
- Sensibiliser les handicapés et les parents sur l'existence et l'importance de cette structure éducative spécialisée.

Pour les atteindre, nous avons eu recours à trois instruments nous ont permis d'organiser notre investigation et de mieux cerner et comprendre les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels placés à l'Institut Psychopédagogique de Brazzaville.

Il ressort de cette investigation que, malgré quelques efforts déployés, l'Institut ne réalise pas de progrès significatifs par rapport à la réinsertion socioprofessionnelle des enfants déficients intellectuels. Avant cette insertion des problèmes structure demeurent :

- L'inexistence du budget d'investissement ne permet pas de renouveler les équipements
- Le manque d'infrastructures fiables, des équipements techniques modernes et du matériel didactique adéquat.
- L'insuffisance numérique et la non qualification des éducateurs spécialisés. Personnel très hétérogènes et sans réelle qualification.
- Le manque de perfectionnement, de formation, personnel très vieillissant.

Ces problèmes ont des répercussions négatives sur la formation des enfants déficients intellectuels et sur leur avenir.

Notre investigation a tenté de situer la place de l'enfant handicapé suivant les rapports qu'il pouvait entreprendre ou tisser avec son éducateur, et entre les handicapés. Autour de cette population, aucune marginalisation n'est perçue, bien au contraire l'étude de ces rapports a démontré combien le climat est sain et cordial. En effet, la spécificité reste autour de l'équipement des structures, la formation des

personnels qualifiés, la rénovation de l'Institut en le dotant d'un dispositif de modernisation afin que le système éducatif congolais apporte à chaque enfant handicapé (déficient intellectuel) le bonheur d'apprendre et de participer au développement durable.

Références bibliographiques

- MBELE J.D** (2016). La scolarisation des enfants vivant avec handicap au Congo : une nécessité pour une intégration réussie des enfants autrement capables, in *Cahier du CRLF n°9, Revue du centre congolais de recherche en littérature française*, Editions Universitaires Européenne, décembre 2015, ISBN : 978-3-639-48435-9. Pp 217-238.
- PETIT J. et L'HERITIER J.** (1974). Les enfants et adolescents inadaptés ; *Cahier de pédagogie moderne n°32*, Collection Bourelier ; Paris ; pp.14-44.
- LIBALI D.** (2002). *La prise en charge psychopédagogique des enfants retardés scolaire à Brazzaville* ; Mémoire ENAM ; Université Marien NGOUABI.
- MOUZITA S.** (2003). *Les élèves handicapés visuels de l'Institut des Aveugles du Congo (INAC) dans les classes ordinaires : quels problèmes* ; Mémoire CAIEP, ENS, Université Marien NGOUABI.
- MIENKOUONO PUBLIELY B.C.** (2003). *Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficient intellectuel placés dans les Instituts de Brazzaville*, Mémoire CAIEP, ENS, Université Marien NGOUABI.
- MIAKALOUBANZA B.** (1985). *L'éducation des déficients intellectuels au Congo : Analyse et Perspectives*, Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle, Université Paris X Nanterre.
- ONU** (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée le 10 décembre 1948*, Paris.
- ONU** (1974). *Les règles pour l'égalisation des chances des handicapés*.
- ONU** (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989*.
- UNICEF** (1968). *Le droit à l'éducation : du principe aux réalisations*.

Les problèmes posés par l'éducation des enfants déficients intellectuels, accueillis à l'institut psychopédagogique de Brazzaville

UNESCO (1973). *Situation actuelle et tendance de la recherche dans le domaine de l'éducation spéciale* ; Paris.

Loi 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°008/90 du 06 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo.

Loi n°009/92 du 22 avril 1992 portant statut, protection et promotion de la personne handicapée en République du Congo.